



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : FINANCES

Soutien du Fonds de dotation aux actions d'intérêt général de la Ville de Dijon - Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le projet de convention entre le Fonds de Dotation « Cité de la Gastronomie – Culture et Education » pour le soutien des actions éducatives et culturelles mises en place au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et la Ville de Dijon.

Cette convention prévoit le versement d'une dotation de 150 000 euros à la Ville de Dijon en soutien aux actions d'intérêt général que celle-ci met en place au sein de la Cité et en détaille le contenu.

Rappel de l'objet du Fonds de Dotation

Sur le site de l'ancien hôpital général qui a fait l'objet d'un ambitieux chantier de rénovation, la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon articule des composantes publiques et privées, au service d'une ambition commune, permettre un accès à la culture au plus grand nombre et proposer des actions éducatives en particulier en matière d'alimentation et de santé.

Pour appuyer le financement de ces actions, un fonds de dotation, personnalité juridique indépendante, a été créé. Il permet de mobiliser du mécénat financier, de matériels ou de compétences, pour la mise en œuvre d'actions d'intérêt général répondant à ces objectifs.

Ainsi, le fonds de dotation «Cité de la gastronomie – Culture et Éducation» a pour objet de soutenir les actions d'intérêt général consistant notamment en la promotion de l'accessibilité culturelle, intellectuelle et sensorielle au plus grand nombre du patrimoine immatériel de l'humanité du repas gastronomique des Français et à l'éducation au bien manger pour tous.

2/ Soutien du Fonds de dotation aux actions menées par la Ville de Dijon via le Pôle Culturel au sein de la Cité

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la Ville de Dijon met en place au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin :

- des parcours enfants au sein des expositions présentées ;
- des dispositifs d'accessibilité permettant aux visiteurs, quelque soit leur type de handicap, de pouvoir visiter les expositions et profiter des médiations qui y sont associées ;
- une gratuité d'accès aux expositions et à des médiations en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale pour tous les enfants des écoles maternelles et primaires de Dijon ;
- des ateliers culinaires à des tarifs très bas pour des enfants de centres de loisirs, d'écoles de la Ville et des étudiants ;
- des animations gratuites régulières en lien avec l'éducation au bien manger : ateliers fruits et légumes, ateliers petits-déjeuners, ateliers légumineuses ...

Le Fonds de dotation a souhaité soutenir ces actions qui s'inscrivent pleinement dans son objet et à l'engagement sociétal des mécènes qui lui ont apporté des dons.

Il est nécessaire de formaliser cet accord et les détails de son contenu dans une convention dont le projet est joint au présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** ce projet de convention joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 56

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN